

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITÉ  
PORTANT SUR L'ANNÉE 2020**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DES PYRENEES-ATLANTIQUES**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

**Préambule**, la commission de surendettement des particuliers des Pyrénées-Atlantiques est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 15 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts : Un repli des dépôts de près de 25% en lien avec la COVID-19, marquée par une chute des dossiers entre mars et mai durant le premier confinement, et un retour en fin d'année à des dépôts comparables à la période avant COVID-19**

En 2020, la baisse des dépôts s'est amplifiée : 1.001 dossiers ont été déposés dans les Pyrénées-Atlantiques contre 1.332 en 2019, soit une baisse annuelle de 24,8%, recul sensiblement équivalent à la Région Nouvelle Aquitaine (-25,5%) et à la France Métropolitaine (-24%) avec sur le territoire national 108.735 dépôts contre 143.080 dossiers en 2019.

Les dépôts de dossiers de surendettement se partagent entre les primodépôts, ou nouveaux cas de surendettement, et les redépôts. Ce sont donc les primodépôts qui fournissent la véritable tendance en matière d'évolution de surendettement.

La proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre) s'établit à 43,1% (en-dessous du taux national qui est de 44,7%), en hausse par rapport à 2019 (39,5%). La proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances reste stable sur un an à 8,3%, contre 7,4% en France.

**Recevabilité et orientation : près d'1 dossier sur 2 (45%) orienté vers un rétablissement personnel, c'est-à-dire un effacement total des dettes, hormis celles qui ne sont pas éligibles à la procédure de traitement du surendettement.**

Le nombre de dossiers recevables a diminué de 18,1 % pour s'établir à 1.026, 55 dossiers ont été déclarés irrecevables contre 78 en 2019 soit une baisse de 29,5%.

Au niveau de l'orientation, la branche réaménagement de dettes reste majoritaire avec un taux de 58,6% (chiffre légèrement supérieur à la région et au plan national). Celle relative au rétablissement personnel représente 41,4% (40% pour le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire et 1,4% pour procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire).

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

**Avec 1159 dossiers traités pour 1 001 dépôts, le niveau des stocks a été sensiblement réduit.**

Les dossiers traités (1.159) ressortent en repli de 17,6%. La part des mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement progresse légèrement à 43% des dossiers, chiffre supérieur à la Région (38,2%) et la France (41,2%). On peut noter une légère baisse de la part des dossiers clôturés (5,3% contre 7,1% en 2019) et des dossiers irrecevables : 4,7% contre 5,5% en 2019, soit un niveau légèrement supérieur à la Région (4%) et à la France (4,2%).

Enfin, il est constaté un très léger repli de la part des plans (7,2% contre 7,5% en 2019) et les mesures imposées suite rétablissement personnel sans LJ (38,4% en 2020 et 39,5% en 2019).

Mesures pérennes et mesures provisoires : plus de  $\frac{3}{4}$  de solutions pérennes

L'action de la commission s'est poursuivie, comme les années précédentes, pour mettre en place des solutions pérennes. La proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement progresse de 4 points et s'élève à 77,1%, chiffre supérieur à la Région (76,7%) et à la France (76,3%).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	<b>2</b>	<p>Pau : réunion post-plénière le 12 novembre avec présentation du rapport d'activité 2019, enquête typologique 2019, actualisation du budget vie courante 2020.</p> <p>Bayonne : réunion post-plénière le 24 septembre avec présentation du rapport d'activité 2019, enquête typologique 2019, actualisation du budget vie courante 2020.</p>
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Néant
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions : 8</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 76</i>	<p>Pau :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Néant</li> </ul> <p>Bayonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une formation de 17 étudiants en DECESF (futurs travailleurs sociaux) du lycée Sainte Anne d'Anglet</li> <li>- 7 formations auprès de 59 travailleurs sociaux du département 64 (secteur Pays Basque)</li> </ul>
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	- Néant
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions : 0</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés : 0</i>	- Néant
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<b>0</b>	- Néant
Autres actions de concertation, d'information ou de	<b>2</b>	- une action co-animée par Pau et Bayonne, dans le cadre des JNLCI (Journées Nationales de Lutte Contre l'Illettrisme)

<sup>2</sup> (organisées ou participation)

formations effectuées (éducation nationale...)		auprès de 11 jeunes et 2 TS auprès de la mission locale de Morlaas - une information auprès de l'IAE de Bayonne auprès d'enseignants post bac
---	--	--

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

En 2020, les réunions de sensibilisation animées auprès des travailleurs sociaux ont porté sur les thèmes suivants :

- Le surendettement (procédure, cas pratiques, et dépôt en ligne)
- L'inclusion bancaire (offre spécifique à la clientèle fragile)

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

# PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

## Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Nous sommes régulièrement saisis par des usagers dont le statut actuel ou ancien les rend inéligibles à la procédure de surendettement des particuliers : ils doivent se tourner alors vers les juridictions adéquates, Tribunal de Commerce ou Tribunal de Grande Instance afin de bénéficier de procédures collectives. Cela concerne les professionnels indépendants en cours d'activité ou qui ont cessé leur activité mais dont une partie de l'endettement est constituée de dettes professionnelles issues de leur ancienne activité.
- Lors du premier confinement inhérent à la crise sanitaire du COVID 19, quelques difficultés ont été rencontrées par les débiteurs pour l'accès aux guichets qui étaient fermés et dans leurs relations téléphoniques avec les gestionnaires qui n'étaient pas tous dotés de matériel téléphonique et informatique portable.
- La remise de dossiers de surendettement par les travailleurs sociaux a été effectuée en procédure dégradée, par mail, durant les deux premiers mois de confinement.
- Toutefois, il est à noter que depuis le 07/12/2020, les débiteurs ont la possibilité d'effectuer des déclarations de surendettement en ligne sous les conditions suivantes :
  - . s'authentifier via France Connect
  - . être un particulier (personne physique)
  - . faire la demande pour soi-même
  - . faire la demande pour un seul déposant

## Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Comme les années précédentes, les difficultés rencontrées par les débiteurs dans la compréhension globale de la procédure de surendettement et des courriers adressés par le secrétariat persistent. Nous les invitons à contacter leur accompagnant social, assistant(e) ou conseiller(e) ou le gestionnaire de leur dossier. Lors des sessions d'information organisées auprès des travailleurs sociaux, nous rappelons systématiquement les principaux points de la procédure, les obligations et les délais légaux qui s'imposent aux parties et nous présentons les différents types de courrier que nous adressons. Nous les invitons à ne pas hésiter à appeler le secrétariat en cas de doute ou d'incompréhension.
- Toutefois, cette situation devrait connaître rapidement une amélioration en raison d'une simplification de l'ensemble des courriers émis, intervenue courant décembre 2020.

## Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Quelques difficultés sont parfois rencontrées par les débiteurs pour l'obtention des attestations de complet paiement de leurs dettes en vue d'une radiation du FICP.
- Des difficultés sont rencontrées par les gestionnaires de dossiers pour communiquer avec les créanciers par téléphone depuis la dématérialisation des échanges avec les principaux créanciers institutionnels.

Le 9 février 2021

Le Président de la commission

Monsieur Eric SPITZ  
Préfet des Pyrénées-Atlantiques

Le Secrétaire de la commission

Monsieur Frédéric CABARROU  
Directeur des Pyrénées-Atlantiques

**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITÉ**

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>1332</b>	<b>1001</b>	-24,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	39,46%	43,13%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,15%	8,30%	
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>1253</b>	<b>1026</b>	-18,1%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	8,94%	10,04%	
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>78</b>	<b>55</b>	-29,5%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	23,08%	25,45%	
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>1264</b>	<b>1030</b>	-18,5%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	49,13%	45,15%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	44,07%	40,00%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,42%	1,36%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	54,51%	58,64%	
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>1406</b>	<b>1159</b>	-17,6%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	7,11%	5,35%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,55%	4,75%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	39,54%	38,40%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1,00%	1,12%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	7,47%	7,16%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	2,42%	3,19%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	5,05%	3,97%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	39,33%	43,23%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	30,16%	34,34%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	17,57%	16,91%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	9,17%	8,89%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	73,12%	77,05%	
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	<b>Pyrénées-Atlantiques</b>	<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	<b>METROPOLE</b>
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5%	4%	4%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	38%	40%	39%
Part des plans conventionnels conclus*	7%	12%	9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	43%	38%	41%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77%	77%	76%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission des Pyrénées-Atlantiques	<b>Dettes financières</b>	<b>32 817</b>	<b>891</b>	<b>4 130</b>	<b>73,2%</b>	<b>86,5%</b>	<b>16 098</b>	<b>4,0</b>
	dont dettes immobilières	13 240	126	205	29,5%	12,2%	88 594	1,0
	dont dettes à la consommation	18 846	827	3 355	42,0%	80,3%	13 584	3,0
	dont autres dettes financières	731	457	570	1,6%	44,4%	956	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>5 195</b>	<b>755</b>	<b>2 738</b>	<b>11,6%</b>	<b>73,3%</b>	<b>3 073</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>6 830</b>	<b>562</b>	<b>1 250</b>	<b>15,2%</b>	<b>54,6%</b>	<b>1 835</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>44 841</b>	<b>1 030</b>	<b>8 118</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>19 309</b>	<b>7,0</b>

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Commissions Nouvelle-Aquitaine	<b>Dettes financières</b>	<b>346 265</b>	<b>8 550</b>	<b>39 137</b>	<b>73,1%</b>	<b>83,0%</b>	<b>15 952</b>	<b>3,0</b>
	dont dettes immobilières	162 875	1 686	2 911	34,4%	16,4%	83 714	1,0
	dont dettes à la consommation	175 462	7 663	30 982	37,0%	74,4%	13 146	3,0
	dont autres dettes financières	7 929	4 247	5 244	1,7%	41,2%	817	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>56 696</b>	<b>7 812</b>	<b>30 338</b>	<b>12,0%</b>	<b>75,9%</b>	<b>3 289</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>71 031</b>	<b>5 478</b>	<b>11 993</b>	<b>15,0%</b>	<b>53,2%</b>	<b>1 851</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>473 991</b>	<b>10 297</b>	<b>81 468</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>18 501</b>	<b>7,0</b>



## Rapport d'activité des commissions (Endettement)

### France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	1 662 369	15 201	25 865	34,4%	14,5%	93 760	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	1 793 753	78 276	325 366	37,1%	74,5%	13 214	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	79 733	46 279	57 621	1,7%	44,0%	820	1,0
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0